



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**LE JEUDI 23 MAI 2013 A 20 HEURES 30
A LA MAISON DU PAYS A SERVIES**

Etaient présents :

Brousse : M. Jacques Bessettes - **Cabanès :** M. Denis Combet - **Carbes :** M. François Ségur - **Cuq les Vielmur :** Mme Lucette Ségur - **Damiatte :** Mme Evelyne Faddi, M. Jean-François Taccone - **Fiac :** M. Jérôme Sarran, Mme Sophie Gilbert - **Fréjeville :** M. Michel Maurel - **Guitalens-L'Albarède :** M. Raymond Gardelle - **Jonquières :** M. Jean-Pierre Lencou - **Magrin :** M. Bernard Viala - **Mondragon :** M. Gilbert Vernhes (Suppléant) - **Laboulbène :** M. Didier Viala - **Lautrec :** M. Laurent Gros, M. Yannick Blanc, Mme Claude Cougnenc - **Montpinier :** M. Georges Boutié - **Peyregoux :** M. Christian Mazars - **Prades :** M. Gilbert Papaix (Suppléant) - **Pratviel :** M. Pierre Bressolles - **Puycalvel :** M. Michel Colombier - **Saint-Genest de Contest :** M. Michel Bonnet - **Saint-Julien du Puy :** M. Philippe Jeanzac - **Saint-Paul Cap de Joux :** Mme Annie Valéro (Suppléante), Mme Marie-Françoise Duris - **Serviès :** M. Bernard Cauquil - **Teysode :** M. Daniel Castagné (Suppléant) - **Vénès :** M. Christian Galzin - **Vielmur sur Agout :** Mme Catherine Rabou, M. Olivier Duval - **Viterbe :** Mme Valérie Hébrard.

Etaient absents et excusés :

Mondragon : M. Roger Dauzats - **Prades :** M. Marc Curetti - **Saint-Paul Cap de Joux :** M. Laurent Vandendriessche - **Teysode :** M. Michel Fabriès.

Assistaient également à la réunion :

Mme Florence Cros, Trésorière
Mlle Séverine Menchon, Directrice CCLPA

Secrétaire de séance : M. Jérôme Sarran

Ordre du jour :

- Débat d'Orientations Budgétaires 2013 du budget Principal et de l'ensemble des Budgets Annexes (hors MAPAD)
- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2012 de l'ex CC du Pays d'Agout (Budget Principal et Budgets Annexes : Ordures Ménagères, Voirie, Médiathèque, Zone d'activités, SPANC, Office de tourisme, Réseau des Ecoles)
- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2012 de l'ex CC du Lautrécois (Budget Principal et Budgets Annexes : Crèche, ALSH, Bar Aquaval, MAPAD)
- Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2012 sur la gestion de l'exercice 2013
- Aquaval : création d'emplois saisonniers supplémentaires
- Opération « collecte et traitement des pneus usagés » : nouveau plan de financement
- Attribution du marché pour la collecte, le transport et le traitement de pneumatiques usagés
- Location d'un local pour la mise en place d'un Office de tourisme estival sur la Commune de Saint-Paul Cap de Joux
- Enfance-Jeunesse : Accueil de loisirs de Mondragon - Tarifs des séjours Eté 2013
- Enfance-Jeunesse : Accueil de Loisirs de Mondragon - Supplément financier pour les sorties pédagogiques

- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Montdragon : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Brousse : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Jonquières : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Laboulbène : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Montpinier : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Peyregoux : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Prades : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Puycalvel : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Saint-Genest de Contest : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'entretien sur la Commune de Brousse : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'investissement sur la Commune de Jonquières : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'entretien sur la Commune de Lautrec : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'entretien sur la Commune de Puycalvel : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'investissement sur la Commune de Puycalvel : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'investissement sur la Commune de Saint-Genest de Contest : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'entretien sur la Commune de Saint-Genest de Contest : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux de balayage sur la Commune de Réalmont : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Saint-Julien du Puy : Mise en recouvrement
- Budget Principal - travaux d'entretien sur la Commune de Vénès : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'investissement sur la Commune de Vénès : Mise en recouvrement
- Budget annexe Voirie - travaux d'investissement sur la Commune de Montpinier : Mise en recouvrement
- Enfance-jeunesse : Accueil de Loisirs de Montdragon – recrutement d'agents vacataires pour juillet et août 2013
- Budget Annexe MAPAD : annulation de la délibération de la CCL en date du 15 juin 2012 relative à des augmentations de crédits
- Prix de vente des composteurs
- Questions diverses

Monsieur le Président propose la validation du compte rendu du 11 avril 2013. Il est demandé de rajouter des membres présents qui ont été oubliés à savoir : M. Taccone et M. Combet. Après ces modifications, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – Débat d'Orientations Budgétaires 2013 du budget Principal et de l'ensemble des Budgets Annexes (hors MAPAD) :

Le Débat d'Orientations Budgétaires est présenté par le biais d'une présentation Powerpoint et par Budget : le Budget Principal et les 10 Budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, Médiathèque, Zone d'activités, SPANC, Office de tourisme, Réseau des Ecoles, Crèche, ALSH, Aquaval).

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de se déterminer sur la répartition du FPIC même si nous n'avons connaissance que de la somme totale soit 166.848 € et pas de la répartition de droit commun proposée.

Il rappelle que l'ex CCPA avait fait le choix pour 2012 de retenir la répartition de droit commun, c'est-à-dire que les Communes et la CC percevaient chacune une partie de ce FPIC alors que l'ex CCL avait fait le choix de laisser l'ensemble du FPIC à la CC.

Mme Hébrard précise que les documents ont été reçus en mairie ce même jour en fin d'après-midi.

Elle ajoute aussi qu'il est préférable que les conseils municipaux se positionnent avant sur la répartition qu'ils souhaitent retenir.

Monsieur Taccone rappelle la nécessité d'harmoniser les compétences et de ce fait de pouvoir bénéficier de ressources supplémentaires afin de pouvoir réaliser cette harmonisation qui aura un coût.

Certains élus précisent que c'est une décision pour une année et que l'année prochaine cela sera rediscuté.

M. Galzin ajoute que la décision doit venir des conseils municipaux et qu'avant que la Communauté se positionne, il faut attendre les délibérations des communes.

Monsieur le Président propose de ne pas délibérer sur ce sujet, il sera inscrit à un prochain conseil de communauté après que les communes aient eu le temps de traiter ce sujet.

Il informe que ces orientations seront reprises dans la maquette budgétaire qui sera proposée lors du vote du Budget lors du prochain conseil de communauté prévu le 30 mai.

II – Budget Annexe MAPAD : Annulation de la délibération de la CCL en date du 15 juin 2012 relative à des augmentations de crédits :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le compte administratif 2012 du budget Annexe MAPAD ne correspond pas au compte de gestion 2012 édité par le trésorier.

En effet, une opération a été enregistrée sur le budget 2012 conformément à une délibération du conseil de communauté de la CC du Lautrecois en date du 15 juin 2012 mais cette opération n'a pas ensuite été transmise au trésorier qui ne l'a donc pas inscrite sur sa comptabilité.

Afin que le compte administratif soit conforme au compte de gestion, Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée d'annuler cette délibération en date du 15 juin 2012 prévoyant des augmentations de crédits aux comptes 7815 de 6.000 € et 001 de 6.000 € en recettes et aux comptes 617 de 6.000 € et 1588 de 6.000 € en dépenses.

Mme Florence CROS, trésorière, ajoute que cette annulation de décisions modificatives n'entraîne aucune incidence sur le Budget MAPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du conseil de communauté de la CC du Lautrecois en date du 15 juin 2012 prévoyant des augmentations de crédits aux comptes 7815 de 6.000 € et 001 de 6.000 € en recettes et aux comptes 617 de 6.000 € et 1588 de 6.000 € en dépenses, décide ensuite d'annuler toutes les opérations comptables réalisées conformément à cette délibération.

III - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2012 de l'ex CC du Pays d'Agout (Budget Principal et Budgets Annexes : Ordures Ménagères, Voirie, Médiathèque, Zone d'activités, SPANC, Office de tourisme, Réseau des Ecoles) :

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2012.

Les opérations de l'exercice 2012 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	1 249 750,70
Recettes d'investissement :	1 080 882,34
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 168 868,36
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 270 795,08

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	1 646 104,53
Recettes de fonctionnement :	1 921 215,53
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	275 111,00
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	794 851,27

BUDGET ORDURES MENAGERES

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	70 236,84
Recettes d'investissement :	60 899,25
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 9 337,59
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 72 805,96

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	629 871,96
Recettes de fonctionnement :	649 802,11
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	19 930,15
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	234 362,25

BUDGET VOIRIE

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	457 258,36
Recettes d'investissement :	553 658,63
Résultat d'investissement de l'exercice :	96 400,27
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 295 358,13

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	132 109,69
Recettes de fonctionnement :	382 151,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	250 041,31
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	326 817,20

BUDGET MEDIATHEQUE

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	4 930,66
Recettes d'investissement :	4 195,98
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 734,68
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 11 703,14

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	6 797,39
Recettes de fonctionnement :	8 884,57
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	2 087,18
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	14 217,15

BUDGET ZONE D'ACTIVITES

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	227 201,46
Recettes d'investissement :	252 210,73
Résultat d'investissement de l'exercice :	25 009,27
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 185 905,34

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	252 210,73
Recettes de fonctionnement :	252 201,75
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 8,98
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 9,73

BUDGET SPANC

Les résultats sont arrêtés comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	21 557,00
Recettes de fonctionnement :	28 259,16
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	6 702,16
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	322,00

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	791,75
Recettes d'investissement :	0
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 791,75
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 791,75

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	6 246,47
Recettes de fonctionnement :	18 066,09
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	11 819,62
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	11 819,62

BUDGET RESEAU D'ECOLES

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	6 890,15
Recettes d'investissement :	1 601,00
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 5 289,15
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 28 288,26

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	14 935,45
Recettes de fonctionnement :	8 331,12
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 6 604,33
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	24 802,71

Il est proposé aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le Compte de Gestion 2012 du receveur et le Compte Administratif 2012.

Après en avoir délibéré, à la majorité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) (13 abstentions : M. Bessettes, M. Lencou, M. Verhnes, M. D.Viala, M. Gros, M. Blanc, Mme Cougnenc, M. Boutié, M. Mazars ; M. Colombier, M. Bonnet, M. Jeanzac, M. Galzin), le Conseil de la Communauté approuve le Compte de Gestion 2012 du receveur relatif à l'ex CCPA, conformément aux documents joints en annexe, adopte le Compte Administratif 2012 de l'ex CCPA (budget principal et budgets annexes : Ordures Ménagères, Voirie, Médiathèque, Zone d'activités, SPANC, Office de tourisme, Réseau des Ecoles) conformément aux documents joints en annexe.

IV - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2012 de l'ex CC du Lautrécois (Budget Principal et Budgets Annexes : Crèche, ALSH, Bar Aquaval, MAPAD) :

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2012.

Les opérations de l'exercice 2012 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	1 428 403,63
Recettes d'investissement :	1 460 903,93
Résultat d'investissement de l'exercice :	32 500,30
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	325 516,05

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	2 310 168,57
Recettes de fonctionnement :	2 411 248,45
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	101 079,88
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	210 821,16

BUDGET CRECHE

Les résultats sont arrêtés comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	264 039,91
Recettes de fonctionnement :	422 584,13
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	158 544,22
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 40 555,47

BUDGET MAPAD

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	109 830,64
Recettes d'investissement :	141 455,62
Résultat d'investissement de l'exercice :	31 624,98

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	1 632 342,58
Recettes de fonctionnement :	1 637 241,89
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	4 899,31

BUDGET ALSH

Les résultats sont arrêtés comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	92 834,70
Recettes de fonctionnement :	96 283,92
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	3 449,22
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 19 378,83

BUDGET BAR AQUAVAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

EXPLOITATION :

Dépenses de fonctionnement :	45 363,92
Recettes de fonctionnement :	49 162,15
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	3 798,23
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	39 536,33

Il est proposé aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le Compte de Gestion 2012 du receveur et le Compte Administratif 2012.

Après en avoir délibéré, à la majorité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) (22 abstentions : M. Bessettes, M. Combet, M. Ségur, Mme Ségur, Mme Faddi, M. Taccone, M. Sarran, Mme Gilbert, M. Maurel, M. B. Viala, M. Gros, M. Blanc, Mme Cougnenc, M. Papaïx, M. Bressolles, Mme Valéro, Mme Duris, M. Cauquil, M. Castagné, Mme Rabou, M. Duval, Mme Hébrard) le Conseil de la Communauté, approuve le Compte de Gestion 2012 du receveur relatif à l'ex CCL, conformément aux documents joints en annexe, adopte le Compte Administratif 2012 de l'ex CCL (budget principal et budgets annexes : Crèche, MAPAD, ALSH, Bar Aquaval) conformément aux documents joints en annexe.

V – Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2012 sur la gestion de l'exercice 2013 :

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Administratif 2012, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère que pour le Budget Annexe Voirie, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2012 sur la gestion de l'exercice 2013.

Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2012	=	295 358,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		
en dépense Chapitre 23	=	0 €	
au 31/12/2012 Divers	=	0 €	
Total	=	0 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	295 358,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2012	=	0 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0 €	
en recette Chapitre 13	=	0 €	
au 31/12/2012 Chapitre 16	=		
Divers	=		
TOTAL	=	0 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	0 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	295 358,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2012			
Résultat comptable de l'exercice 2012 (C/12)	=	250 041,00 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	76 776,00 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	326 817,00 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2013	=	295 358,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2013	=	31 459,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2012 sur la gestion de l'exercice 2013 pour le Budget Annexe Voirie, comme indiqué ci-dessus.

VI - Aquaval : création d'emplois saisonniers supplémentaires :

Monsieur Laurent Gros, vice-président en charge de la base Aquaval expose au Conseil de Communauté qu'afin d'assurer le fonctionnement de la base de loisirs durant la période estivale il conviendrait de créer des emplois saisonniers supplémentaires.

En effet, le non remplacement de certains agents titulaires (retraite, congé parental ou en disponibilité) fait qu'il est impossible pour la saison 2013 et ce à partir de début juillet d'affecter des agents techniques de la CCLPA sur la partie bar ou accueil de la base de loisirs.

Monsieur le Président propose donc de créer les postes suivants supplémentaires pour la durée d'ouverture de la base de loisirs AQUAVAL :

- 2 postes d'agents d'accueil et de service, 35 heures hebdomadaires maximum, rémunérés sur l'indice des Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe - 1^{er} échelon - indice brut 297, indice majoré 302 au prorata du temps de travail ;

Etant précisé que la durée du temps de travail sera adaptée aux besoins réels dans la limite de la durée hebdomadaire maximum et que la rémunération brute sera majorée de l'indemnité pour congés payés soit 10 %.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de créer les emplois saisonniers proposés comme ci-dessus, par le Président et adopte les conditions de rémunération.

VII - Opération « collecte et traitement des pneus usagés » : nouveau plan de financement :

Madame Sophie Gilbert rappelle le projet de la Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » qui consiste à collecter et traiter tous les pneus usagés de l'ex-territoire du Pays d'Agout. L'objectif étant d'éliminer la totalité du gisement et de le valoriser sous forme énergétique. Un diagnostic a été réalisé et a identifié un gisement de 156 tonnes de pneus usagés, principalement chez les agriculteurs et à titre mineur chez les particuliers. Cette opération serait menée courant 2013.

Elle présente le nouveau plan de financement prévisionnel du projet suite au retrait du Conseil Régional :

ORGANISMES	TAUX DE PARTICIPATIONS	MONTANT € TTC
Conseil Général	18,5 %	7 628 € TTC
CCLPA	81,5 %	33 512 € TTC
Total	100 %	41 140 € TTC

En plus d'un financement du Conseil Général, l'Entreprise coopérative ARTERRIS prendra en charge le coût d'un transport, d'un montant de 770 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la réalisation de cette opération et son plan de financement comme détaillé ci-dessus.

Certains élus s'interrogent à savoir si ce projet pourrait être étendu au territoire de l'ex Lautrécois.

Mme Gilbert informe que la Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » travaillera sur cette demande.

Michel Maurel demande quand l'opération va débiter car certains agriculteurs ont déjà rempli leur remorque et ils auront besoin de s'en servir cet Eté

Il est précisé que le projet sera mené en septembre, une solution sera trouvée pour que ceux qui ont déjà chargé leur remorque puisse les vider.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la réalisation de l'opération de collecte et de traitement des pneus usagés sur l'ex-territoire du Pays d'Agout et son plan de financement d'un montant total de 41.140 € TTC, comme indiqué ci-dessus.

VIII – Attribution du marché pour la collecte, le transport et le traitement de pneumatiques usagés :

Madame Sophie Gilbert informe les membres du Conseil de Communauté de la procédure d'appel d'offres en procédure adaptée, marché public à bon de commandes composé d'un lot unique, lancée le 18 mars 2013 pour la collecte, le transport et le traitement de pneumatiques usagés.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 9 avril 2013 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour le prix des prestations, 20 % pour la valeur technique de l'offre et 30 % pour le délai d'exécution), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante :

- Pour le lot unique « collecte, transport et traitement de pneumatiques usagés » :

L'entreprise PAPREC Sud-Ouest – domiciliée 11, chemin des Pierres 31150 BRUGUIERES – pour des montants de prix unitaires suivants :

COLLECTE – TRANSPORT	
Forfait mise en place initiale de 2 bennes de 40 m ³	250 € HT
Location de benne de 40 m ³	100 € HT/benne/mois
Transport de 2 bennes vers le centre de traitement	770 € HT/rotation
TRAITEMENT	
Traitement des pneus véhicules légers (VL)	100 € HT/tonne
Traitement des pneus poids lourds (PL)	140 € HT/tonne
Traitement des pneus agraires (VL)	140 € HT/tonne
Sur-tri éventuel (en cas de présence de corps étrangers)	120 € HT/tonne

Encadrée par les montants de l'opération suivants :

Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
26 000 € HT	41 000 € HT

Le montant réel dépendra des apports réalisés par les agriculteurs.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour le lot unique pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, attribue le lot unique de l'appel d'offres relatif à la collecte, au transport et au traitement de pneumatiques usagés à l'entreprise PAPREC Sud-Ouest – domiciliée 11, chemin des Pierres 31150 BRUGUIERES, comme indiqué ci-dessus.

IX - Location d'un local pour la mise en place d'un Office de tourisme estival sur la Commune de Saint-Paul Cap de Joux :

Monsieur Jean-François Taccone informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de travaux sur la Commune de St-Paul Cap de Joux, l'ancien local destiné à accueillir le Syndicat d'Initiatives de l'ex-CCPA n'existe plus.

Afin de maintenir une permanence estivale sur cette commune centrale du territoire, il est proposé de louer un local situé 8, rue Jeanne d'Arc - 81220 St-Paul Cap de Joux, appartenant à M. Xavier DALET, pour la période du 17 juin 2013 au 16 septembre 2013.

Le bâtiment d'une surface de 80 m² comprend :

- Un rez-de-chaussée,
- Un premier étage,
- Un jardin.

Le contrat de location sera conclu pour une durée de 3 mois. Le loyer mensuel est fixé à 350 € charges comprises (eau, électricité) payable à la fin du bail. Un état des lieux sera établi contradictoirement par les parties lors de la remise des clés le 17 juin 2013.

Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la location des locaux décrits ci-dessus.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le contrat de location d'un local appartenant à M. Xavier Dalet situé sur la Commune de Saint-Paul Cap de Joux d'une durée de 3 mois du 17 juin au 16 septembre 2013 pour un montant de 350 € par mois charges comprises.

X - Enfance-Jeunesse : Accueil de loisirs de Montdragon - Tarifs des séjours Été 2013 :

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le centre de loisirs de Montdragon, géré par la CCLPA, organise, pendant les vacances des séjours à destination des enfants et adolescents. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de fixer les montants facturés aux familles pour chaque séjour comme suit :

Service	Dates du séjour	Lieu	Nature du séjour	Montant du séjour par enfant
ENFANCE	Du 8/07 au 12/07/2013 (5 jours)	Saint Ferréol	Multi-activités (CE2-CM1-CM2)	205 €
	Du 17/07 au 19/07/2013 (3 jours)	Base départementale de Sérénac	Multi-activités (MATERNELLES)	125 €
	Du 22/07 au 26/07/2013 (5 jours)	Base départementale de Razisse	Multi-activités (CP-CE1)	205 €
	Du 29/07 au 02/08/2013 (5 jours)	Base de loisirs La Forêt à St Pierre de Trivisy	Multi-activités (6 ^{ème} -.5 ^{ème})	205 €
	Du 8/07 au 12/07/2013 (5 jours)	Relais Loisirs de Brametourte à Lautrec	Séjour Radio / musique	190 €
	Du 22/07 au 26/07/2013	Lac de Saint Ferréol	Multi-activités	75 €

JEUNESSE	(5 jours)	(Loisir des CLJ)		
	Du 5/08 au 9/08/2013 (5 jours)	Les circuits de l'Aubépine à Puylaurens	Séjour quad	250 €
	Du 19/08 au 23/08/2013 (5 jours)	Camping du Lac de Nabeillou à Graulhet	Séjour cirque	220 €
	Du 26/08 au 30/08/2013 (5 jours)	Banyuls sur mer	Séjour plongée	250 €

Mme Cougnenc regrette que soit proposé un séjour quad car pour elle, il n'est pas judicieux de prévoir ce type d'activités motorisées alors qu'il existe d'autres possibilités.

M. Laurent Gros est d'accord avec elle et pour cela, il s'abstiendra.

Le Conseil de Communauté, à la majorité (2 abstentions : Mme Cougnenc, M. Gros), approuve les tarifs des séjours de l'Eté 2013 organisés par l'Accueil de Loisirs de Montdragon à facturer aux familles tels que fixés dans le tableau ci-dessus et décide qu'un acompte de 30 % du montant du séjour sera demandé à chaque famille au moment de l'inscription.

XI - Enfance-Jeunesse : Accueil de Loisirs de Montdragon - Supplément financier pour les sorties pédagogiques :

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le centre de loisirs de Montdragon, géré par la CCLPA, organise, dans le cadre de ses activités des sorties pédagogiques. Celles-ci engendrent un coût lié aux transports et droits d'entrée.

Aussi, Monsieur le Président, précise à l'assemblée qu'il conviendrait de facturer aux familles dont les enfants participent aux sorties un supplément au prix de la journée fixé entre 2 et 6 euros. Ce montant serait établi par le directeur du centre de loisirs en fonction du coût de chaque sortie.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, fixe, selon le coût du déplacement et du droit d'entrée pour la sortie, de 2 à 6 euros la participation financière supplémentaire demandée ponctuellement aux familles.

XII – Facturation des travaux effectués par la CCLPA au profit des communes :

Monsieur le Président rappelle que l'ex CC du Laurécois réalise des travaux d'entretien ou d'investissement pour les Communes de son territoire. A ce titre, une convention devait être conclue entre la CCL et les Communes.

Ces conventions n'ayant jamais été conclues, une délibération est aujourd'hui nécessaire afin de pouvoir mettre en recouvrement ces sommes. Il ajoute ensuite que les conventions seront rapidement élaborées pour permettre la régularisation de ce fonctionnement.

Afin de pouvoir émettre les titres des travaux qui ont déjà été faits, Monsieur le Président propose que les membres du Conseil approuvent la mise en recouvrement de ces titres.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la mise en recouvrement de titres relatifs à des travaux à émettre à l'encontre des Communes de l'ex CCL.

XIII - Enfance-jeunesse : Accueil de Loisirs de Montdragon - recrutement d'agents vacataires pour juillet et août 2013 :

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le centre de loisirs de Montdragon, géré par la CCLPA, organise, pendant les vacances, des activités de loisirs et des séjours pour les enfants et les adolescents. Il est donc nécessaire de recruter des animateurs vacataires, qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant toute cette période.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de créer 4 emplois de vacataires pour juillet et août 2013 qui seront chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants à l'ALSH de Montdragon et propose de fixer le montant brut journalier de chaque vacataire à 70 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la création de 4 emplois vacataires du 08 juillet au 30 août 2013 chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants à l'ALSH et approuve le montant de la rémunération de chaque vacataire à 70 € brut par jour travaillé.

XIV - Prix de vente des composteurs :

Monsieur le Président rappelle que le compostage individuel pratiqué par les habitants du territoire permet de diminuer les tonnages de déchets produits et donc les coûts de traitement.

La Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout possède sur le pôle de Lautrec un stock de composteurs acquis avant la fusion par la Communauté de Communes du Laurécois.

Ces composteurs sont actuellement en vente au prix de 40 € l'unité. Ce tarif est élevé par rapport aux tarifs des autres collectivités et des grandes surfaces. De plus, chaque tonne de déchet évitée par le compostage permet une économie de 72 € (prix de l'enfouissement au bioréacteur).

Monsieur le Président propose donc de répercuter une partie des économies engendrées par le compostage sur le prix de vente des composteurs et de les proposer aux habitants de la Communauté de Communes à un tarif de 20 € l'unité.

M. Michel Colombier demande à partir de quand ce nouveau tarif s'appliquera.

Séverine Menchon répond qu'il est proposé de l'appliquer à partir du 1^{er} juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le nouveau tarif de vente des composteurs à 20 € l'unité à compter du 1^{er} juin 2013.

XV – Questions diverses :

1°) Participation au fonctionnement de l'Association de Développement du Pays de Cocagne – Année 2013 :

Monsieur le Président informe que lors de l'Assemblée Ordinaire du 15 avril 2013, les élus de l'Association de Développement du Pays de Cocagne ont voté la mise en place d'une cotisation de 1,50 € par habitant pour les Communautés de Communes membres.

Cette contribution financière est calculée au prorata de la population INSEE soit pour une population de 13.942 habitants pour le Lautrécois-Pays d'Agout, la cotisation représente la somme de 20.913 €.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la participation à l'Association de Développement du Pays de Cocagne pour l'année 2013 à hauteur de 1,50 € par habitants soit 20.913€.

Il précise cependant que le budget de l'association dispose de 2 années de trésorerie d'avance. Il regrette que, compte tenu de cet excédent, le montant de la cotisation ne soit pas diminué.

M. Laurent Gros rappelle aussi que la somme de 1,50 € avait été décidée pour pouvoir financer aussi le poste de chargé de mission culture. Depuis plusieurs mois, ce poste est vacant, il n'est pas prévu de le remplacer et pour autant le montant de la cotisation est le même.

Plusieurs élus remettent en cause l'utilité du Pays et propose de diminuer le montant de la cotisation par 2 soit 0,75 €.

Mme Faddi propose de diminuer encore ce montant.

M. Galzin est d'accord avec les remarques faites et la proposition de 0,75 € mais s'abstiendra sur le vote par rapport au Conseil Général qui finance aussi le Pays.

Le Conseil de Communauté, à la majorité (2 abstentions : Mme Faddi, M. Galzin) n'approuve pas la participation à l'Association de Développement du Pays de Cocagne pour l'année 2013 à hauteur de 1,50 € par habitants et décide de fixer le montant de la cotisation à l'Association de Développement du Pays de Cocagne pour l'année 2013 à 0,75 € par habitants soit pour la CC du Lautrécois-Pays d'Agout une cotisation de 10.456,50 €.

2°) Crèche associative « Poussin-Poussette » située sur la Commune de Vielmur :

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée des difficultés rencontrées actuellement par la crèche associative. Les membres du conseil d'administration sont sur le point de démissionner et demande à la CCLPA de reprendre la structure en régie car ils ne sont plus en capacité d'assumer la gestion de cette association.

La question a déjà été abordée en Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse ». Il a été dit aux membres du Bureau de l'Association que si la CCLPA devait reprendre en régie directe cette structure, cela ne pourrait se faire qu'à partir du 1^{er} janvier 2014 après avoir étudié le coût d'un tel transfert.

M. Laurent Gros ajoute qu'en principe la reprise en régie ne coûte pas plus cher à la Collectivité que le fait qu'elle soit associative.

3°) Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Président demande quelles sont les Communes qui ont fait le choix d'appliquer la réforme à compter de la rentrée scolaire 2013/2014.

Seules les Communes de Damiatte, Fiac et Saint-Paul ont fait ce choix sur le territoire du Lautrécois-Pays d'Agout.

4°) Utilisation des nacelles :

Il est précisé que l'utilisation des nacelles n'était gratuite que le territoire du Pays d'Agout. Afin d'harmoniser ce principe, la gratuité sera étendue à l'ensemble des Communes. Seul le coût de l'agent, pour les communes qui n'en ont pas, sera facturé.

**Le Secrétaire de séance,
Jérôme SARRAN**

**Le Président,
Raymond GARDELLE**